L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI MATIN, 11 JANVIER.

FEUILLETON.

PRINCESSE OGHEROF.

Par Henry Gréville.

V

Michel s'était levé en même temps pour prendre congé: un mouvement très léger de Marthe le retint.

Ce n'était pas un regard, ce n'était pas un signe, une invitation encore moins, et cependant il se rassit.

—Mlle Anastasie se porte bien? [illegible] et fit par contenance.

Marthe respira. Elle avait [illegible] chose. Elle se mit à parler de sa sœur avec un enjouement quelque peu fébrile; la conversation s'anima rapidement, et Pauline, qui écoutait derrière les rideaux, ne put s'empêcher de frapper du pied, de colère, lorsque M. Milaguine à son entrée, dix minutes après, trouva les jeunes gens en train d'éplucher les fautes d'un cahier de Nastia, oublié par elle au milieu des albums du salon.

—Cette petite ne saura jamais l'orthographe, dit M. Milaguine avec un soupir. Bonjour, Avérieff, vous allez bien?

—Très bien, merci. Et vous, monsieur?

—Moi, j'ai eu un chagrin, ces jours derniers,—oui, jeune homme, un chagrin. Tout se perd, voyez-vous! Vous restez à dîner?

Michel refusa, bien à contre cœur: son service l'appelait au régiment.

—Papa, dit tout à coup Marthe, Sophie est venue ce matin.

—Comment, ici? chez moi? fit M. Milaguine en se redressant.

—Oui papa.

—Vous l'avez reçue?

—Oui, mon père.

—Et vous avez pensé que je permettrais.... Qu'est-ce qu'elle t'a dit? fit M. Milaguine d'un ton radouci, en s'asseyant lourdement sur le canapé, qui gémit un peu.

—Elle m'a dit qu'elle vous aime de tout son cœur, que votre bénédiction lui manque, qu'elle espérait vous voir au dîner de fiançailles qui aura lieu après demain, et qu'elle ne se pardonnerait jamais de vous avoir fait de la peine.

—Cela prouve au moins qu'elle a su comprendre ses erreurs.... Nous verrons, —je ne dis rien encore! mais nous verrons....

—Papa, dis tout de suite que tu lui pardonnes, et je vais l'envoyer chercher.

—Comment, déjà? non, non!

—Je t'en prie! fit Marthe en approchant câlinement son visage des lèvres de son père.

Celui-ci la regarda un instant avec ravissement, puis lui prenant la tête dans ses deux mains, il l'embrassa à plusieurs reprises.

—Soit, dit-il pendant que Marthe mettait la main sur la sonnette. Je lui pardonne parce que c'est toi qui le demandes et parce que c'est elle qui l'a fait;—mais si tu t'avisais jamais de me jouer pareil tour, je ne pardonnerais pas.

La main de Marthe fit légèrement tinter la sonnette qu'elle venait de saisir. Michel était devenu tout pâle; cette allusion au mariage possible de la jeune fille lui parut l'annonce d'un malheur; il regarda tour à tour la fille et le père,—leurs visages n'exprimaient rien de particulier; Marthe avait rougi légèrement.

—Nous n'en sommes pas là, répondit-elle en pliant un billet qui contenait trois mots au crayon.—Portez ceci à Sophie Adamovna, dit-elle au domestique qui se présenta.

Si M. Milaguine ne dansa pas la gavotte à la noce de sa nièce, ce fut uniquement parce que celle-ci ne songea pas à l'exiger.

Les jours s'écoulaient; la parade de mai avait eu lieu par un temps magnifique; les glaces du lac Ladoga avaient été se perdre dans la Baltique; Pétersbourg devenu très chaud, était à peine habitable. Michel attendait son père dans un mois. M. Milaguine comptait déménager d'un jour à l'autre à sa villa, et le cercle de ses relations comptant déjà beaucoup d'émigrants, il s'attachait avec énergie à la société des jeunes gens condamnés par leur service à rester en ville. Deux ou trois attachés aux ministères, quelques officiers de la garde, spécialement Michel et le prince Oghérof, lui tenaient presque journellement compagnie à dîner ou le soir.

Marthe et Michel étaient tombés dans une sorte d'entente tacite. Les témoins de leurs entretiens n'y remarquaient aucune intimité; les jeunes gens qui venaient tous les jours étaient en apparence exactement sur le même pied de politesse familière;—mais une chaise se trouvait toujours vacante près de la jeune fille quand le jeune homme [illegible]; lorsque les visiteurs sortaient, c'était toujours Michel qui fermait la marche, et Marthe ne donnait plus à personne la main qu'il avait touchée.

Un soir, comme Avérief entrait dans le salon peuplé de housses blanches, il vit Marthe venir à lui dans la demi-obscurité. La salle à manger voisine était pleine de lumière et de bruit; cette grande pièce déserte et fraîche semblait, par contraste, peuplée de fantômes. Marthe elle-même, vêtue de gris pâle, avait l'air d'une ombre flottante. Quand elle reconnut Michel, elle s'avança avec plus de confiance.

—Nous partons, demain, dit-elle: après-demain c'est l'anniversaire de ma naissance; papa veut prendre la crémaillère à Kammennoi. Vous viendrez, n'est-ce pas?

—Certainement! répondit-il en lui tendant la main.

Ils étaient seuls; dans la salle à manger on ne songeait guère à eux. Que de fois Michel avait espéré, sans la trouver, cette minute de solitude! Il garda la main qu'elle avait mise dans sa main.

—Marthe Pavlovna, dit-il à demi-voix, bientôt, j'espère....

Un bruit léger l'interrompit; il tourna la tête:—ils étaient seuls.

—Je vous dirai, et vous me répondrez....

—On nous épie, dit tout à coup Marthe assez haut pour être entendue dans tous les coins de la pièce.

Ce "nous" était un aveu; du moins Marthe pensait ainsi, car elle arracha sa main de celle de Michel, et la porta à ses yeux comme pour se cacher aux regards du jeune homme.

—Merci, murmura celui-ci tout bas, si bas qu'elle seule put l'entendre.

Arrivée au seuil de la salle à manger, enhardie par le bruit et l'éclat des bougies, elle se retourna et regarda Michel en plein visage. Ivre de joie, le jeune homme lut dans ces yeux de velours qu'il était aimé.

La soirée s'écoula comme un rêve. En partant il pressa la main de Marthe, non plus en ami, mais comme celui qui a un secret à dire, et les doigts de Marthe lui rendirent faiblement son étreinte.

—Encore vingt-huit jours,—se dit-il en posant la tête sur l'oreiller, vingt-huit jours, ce n'est pas bien long!

Le lendemain, à son réveil, Michel reçut à la fois une lettre et un télégramme. Le télégramme signé Paul Avérief et daté de Menton ne contenait que cinq mots "Ne perds pas une minute."

Effrayé, Michel ouvrit la lettre, qui était aussi de son frère; celle-ci, dont la date était de trois jours antérieure au télégramme était ainsi conçue:

"Mon cher frère, c'est ton amitié seule qui peut m'épargner une des plus vives douleurs et le plus cruel remords de mon existence. Aussi je n'hésite pas à te demander un très grand service que tu peux me rendre, je crois, sans te faire de tort aux yeux de tes chefs. Mais je ferai mieux de commencer par le commencement.

"Il y a huit ans, deux ans après la malheureuse rupture de mon mariage, je fis connaissance avec une jeune fille, telle qu'on peut désirer sa femme. Une seule chose parlait contre elle—sa naissance. Elle était fille illégitime d'un prince K......, qui, du reste, avait eu d'elle le plus grand soin.

"Je n'eus pas le courage de braver l'opinion et de lui proposer de m'épouser. Peut-être la rupture inconcevable de mon mariage fut-elle pour quelque chose dans ma répugnance à cette union; je ne voulais pas qu'on pût voir dans cette mésalliance un pis-aller. Condamne-moi si tu veux, tu auras sans doute raison, mais épargne-moi les reproches, car je suis bien puni.

"Elle n'en fut pas moins pour moi une femme irréprochable. Pour son enfant,—car elle mit au monde une petite fille, il y a bientôt trois ans,—elle fut une mère non moins parfaite. Elle fut, dis-je, car je viens d'apprendre qu'elle est morte subitement, le mois dernier, de la rupture d'un anévrisme. Les gens chez qui elle logeait se sont bien gardés de m'en informer; ils ont d'abord fait main basse sur tout ce qu'elle possédait,—et je l'ai appris par hasard! Ma pauvre petite fille est dans un dénûment absolu, mal nourrie, à peine vêtue, et battue, Michel; cet enfant de ma chair et de mon sang est battue par ma faute, à moi misérable qui n'ai su être père qu'à moitié.

"Je ne parle pas du chagrin que me cause la mort de celle qu'à présent je voudrais, au prix de ce que j'ai de plus cher, pouvoir nommer ma femme; je ne te parlerai que de l'enfant puisque la mère ne souffre plus.

"Au reçu de cette lettre, demande un congé; dis que je suis très malade,—et tu ne mentiras pas, car tant de chagrin et d'inquiétude m'ont occasionné une terrible rechute, et je souffre plus que jamais. Va rue........ no...... fais-toi remettre l'enfant—qui s'appelle Marie, comme notre défunte mère — engage une gouvernante n'importe où; pourvu qu'elle puisse débarbouiller la petite jusqu'à Menton, je la tiens quitte du reste; ne quitte plus l'enfant, pars avec elle, sur le champ, demain si tu peux, et amène-moi tout ce qui me reste de mon bonheur passé. S'il arrivait quelque malheur à cette petite, j'y verrais une juste punition du ciel et je mourrais dévoré de remords."

Une traite considérable accompagnait cette lettre, "afin de lever tous les obstacles," ajoutait Paul Avérief.

En lisant cette lettre, Michel crut rêver. Son frère, si sage, si [illegible], avait une petite fille de trois ans! Et voilà que lui, Michel, lieutenant aux gardes à cheval, était chargé de ramener cette petite fille à son père, de trouver une gouvernante, d'acheter des habits et tout ce qui s'en suit, pour une enfant à peine vêtue......

La tête lui tournait, les oreilles lui tintaient, le sifflet de la locomotive l'assourdissait par avance, et le congé, et le passeport de cette gouvernante surtout, cette gouvernante qu'il fallait trouver dans les vingt-quatre heures, et Marthe qui l'attendait le lendemain

Il se laissa tomber dans son fauteuil, tout découragé.... et se leva bien vite pour aller chez son colonel lui demander un congé.... car il fallait bien commencer par là.

Le congé lui fut donné sans difficulté; Michel était l'officier le mieux noté de son régiment. Les formalités de police furent [illegible] ou [illegible] [illegible]. La [illegible] qui [illegible] l'enfant [illegible] remplir: les gens qui l'avaient gardée depuis la mort de sa mère firent semblant de faire des façons, à la vue d'un brillant officier; Michel fut obligé de menacer et de parler de perquisitions immédiates, ce qui mit fin à toutes les difficultés. Il enleva la petite, tout effarée, tout en larmes, [illegible] voiture qu'il trouva à la porte [illegible] dans une demi-[illegible] pour la faire habiller de pied en cap, ce qui lui prit beaucoup de temps, la centralisation étant inconnue à cette époque en fait de costumes d'enfants.

Il était quatre heures de l'après-midi lorsque Michel s'aperçut qu'il n'avait pas encore de gouvernante pour la petite nièce que le ciel lui envoyait inopinément.

Une idée lumineuse lui vint, en allant prévenir Marthe de son départ, il lui demanderait une protégée, femme de chambre ou autre, pour l'accompagner dans son voyage. Marthe, en effet, était dame patronesse d'un établissement pour les jeunes filles sans fortune. Il se rendit donc chez M. Milaguine. Le devant de la porte était jonché de paille et de papiers d'emballage. Il monta à la hâte, pénétra jusqu'au fond de l'appartement sans rencontrer personne, et comme il revenait sur ses pas, désespéré, il se trouva nez-à-nez avec Pauline Hopfer.

—Ah! Pauline Vassilievna, s'écria-t-il avec l'accent d'une joie sincère, enfin je vous trouve! Où est M. Milaguine?

—M. Milaguine et ses filles sont parties, il y a deux heures, pour leur maison de campagne. Mais vous le saviez, monsieur Michel, ne dînez-vous pas demain avec nous?

—Non, fit piteusement Michel, je ne puis pas, je pars pour l'étranger.

—Pour l'étranger? répéta Pauline bouleversée. Vous y resterez longtemps?

—Non, je serai ici dans quinze jours. Et [illegible] répéta-t-il consterné.

—Oui, je vais les rejoindre à l'instant, dit Pauline un peu [illegible]. La voiture doit être revenue pour me chercher. N'est-elle pas en bas?

—Non, pas encore, fit Michel préoccupé. Puis tout à coup:—Pauline Vassilievna, vous ne connaîtriez pas une gouvernante?

—Une gouvernante? répéta celle-ci de plus en plus étonnée. L'idée lui vint que Michel avait perdu la raison.

—Oui une gouvernante, ou une bonne, c'est la même chose, dit innocemment Michel.

—C'est la même chose!! Encore un mot que tu me paieras! dit à part soi l'irascible demoiselle.—Non, monsieur Michel, je ne connais ni bonne ni gouvernante: pourquoi faire cette bonne?

—Pour une petite fille, dit Michel.

Il sentit tout à coup qu'il s'était imprudemment engagé, et que cette petite fille avait en sa compagnie quelque chose de bien singulier, d'autant plus qu'il n'espérait pas rencontrer chez Pauline la même discrétion que chez Marthe:—Une orpheline....reprit-il.

—Pour Pétersbourg? fit Pauline intriguée.

—Non, pour l'étranger.

—Attendez....oui, je connais quelqu'un, dit Pauline frappée à son tour d'un trait de génie: qu'est-ce que vous donnez d'appointements?

—Je n'en sais rien, répondit Michel pris au dépourvu: ce qu'on donne en pareille circonstance.

—Quatre cents roubles, et le voyage payé, si on ne se plaît pas là-bas; où est-ce?

—Près de Nice.

—Joli pays. Et....quel âge a la petite fille?

—Trois ans, fit Michel avec répugnance. Il lui semblait se mettre dans la gueule du loup.

—Très bien, attendez-moi ici, monsieur Michel, je vais voir si je puis décider une personne qui vous conviendrait parfaitement.

Michel désorienté s'assit dans le salon désert. L'image de Marthe ne vint pas lui tenir compagnie; l'abandon où il avait trouvé la petite, la figure étonnée de son cocher quand il était sorti tenant par la main l'enfant déguenillé, les courses de magasin en magasin, la singulière physionomie de ses domestiques quand ils l'avaient vu rentrer avec elle, la question de sa vieille bonne qui lui servait de cuisinière: "Seigneur, mon Dieu! d'où cela vous tombe-t-il?" Tous ces détails lui revenaient en mémoire d'une façon désagréable.

Dans sa hâte fébrile, trop naïvement honnête d'ailleurs pour voir du premier coup d'œil l'envers des choses—il n'avait pas songé qu'il eût dû s'entourer de quelques précautions; cacher l'enfant à tous les yeux, ne pas en parler surtout à cette Allemande futée dont il se méfiait vaguement. Mais le mal était fait.

(A continuer)

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme, annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 23.
15 Case à pompe No. 28.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Malpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore,
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 13, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Gile.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No 4, rue du Bassin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No 13, rue Dumaine.
Coin Trémé et Esplanade.
229 Coin Remparts et Barracks.
231 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne
241 Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 3, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin [illegible]ville et Claiborne.
*417 Coin [illegible] et Levée.
418 Marché Washington.
*419 Coin Chétiot et Remparts.
*412 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*421 Coin Dauphine et Indépendance.
*423 Rue Poland, Station des chars.
425 Casernes des Etats-Unis.
426 Coin Rayes et Dauphine.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne [illegible] de New-York [illegible] Hudson [illegible].

AMERIQUE, [illegible], 12 janvier.
FRANCE, [illegible], 27 janvier.
LABRADOR, [illegible], 10 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, [illegible] Seconde [illegible] Troisième [illegible].

Passages d'outremer, chemin de fer compris, de la Nlle-Orléans à New-York, payables en currency.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, [illegible], New-York
ou à L. GRASSI, Agent,
nov—6m [illegible]

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Jeudi 18 Janvier à 8h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.........$[illegible]
— Entrepont.........$[illegible]
— Billet d'excursion [illegible]

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'HIVER

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer
CAMELIA,
Via [illegible] et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Pôle Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera Pôle Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Le prix du billet sera pendant tout l'hiver de $1 par traversée.

Il y aura un restaurant à bord tout l'hiver.
C. M. SORIA.
8 juin—1an Agent près la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
[illegible], commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. TANNEY, [illegible]
KITE & CARLIN, [illegible]
Le steamer [illegible] prend le fret et [illegible] connaissements pour Trinidad, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
15sept— Au No [illegible] de la rue des Magasins.

ASSUMPTION.
Départ régulier tous les Samedis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Chaneyville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
N. H. Brand, capitaine
T. Jones, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les endroits du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Mineur de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 136 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
13 sept—3m

Paquebot indépendant et indépendant des Opelousas.
Départ tous les VENDREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur ERA No 10, remplaçant le ROB. YOUNG, capitaine Tom. L. Taylor, commis J. A. Schmidt, partira tous les MARDIS à 5 heures P.M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour fret ou passage s'adresser à
KITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
22 déc—

Paquebot régulier de Bayou Sara.
Deux fois par semaine.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville et les ports intermédiaires— Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le magnifique bateau à vapeur, neuf,
OUACHITA BELLE,
Capitaine James F. McKinney,
commis, J. C. Libano,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. MELANÇON, No 22 de la rue Bienville.
17sept—3m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No de 22 rue Bienville.
5oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Joe Aucoin,
P. A. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 A. M. et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES. Il descend la côte le jour.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
M. H. LANDRY et R. RIVET,
165 rue Decatur, près St Louis.
19juillet—1an

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages réguliers par semaine.
Jours de départs tous les SAMEDIS soir à cinq heures et tous les MERCREDIS à midi.
CITY OF AUGUSTA.
CHS. A. BRUSLE, Capt.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
LORD & McPEAKE, 46 Camp.
La City of Augusta représentera le Capt. Allen Jumel dans le service de la côte. 21nov—

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourcine et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON.
JOHN G. DEVEREUX,

Compagnie d'Assurance du PEUPLE DE LA Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 5, RUE ST-PIERRE.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues l'année expirée le 30 juin 1876.

Sur risques de feu........	$[illegible] 35	
Sur risques de rivières......	3,781 76	
Sur risques de mer..........	[illegible] 31	
	$[illegible]	
Moins—Primes remboursées	[illegible]	
	$[illegible]	
Plus—Profits et pertes......	[illegible]	$[illegible]
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques de feu..........	[illegible]	
Sur risques de rivières......	1,[illegible]	
Sur risques de mer..........	1,[illegible]	
Réfaction (rebate).........	[illegible]	
Réassurances..............	[illegible]	
Taxes.....................	[illegible]	
Loyer.....................	[illegible]	
Impressions, annonces, etc.	[illegible]	
Bureau des Assureurs......	1,[illegible]	
Dépenses etc., moins intérêt........	[illegible]	$[illegible]
Surplus..............		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions........	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement..............	11,[illegible]
Actions de Banques et autres actions............	[illegible]
Propriété foncière.........	[illegible]
Prêts garantis............	[illegible]
Prêts sur hypothèque......	[illegible]
Billets à recevoir.........	[illegible]
Mobilier et installations de bureau..............	[illegible]
Compte suspendu..........	1,711 [illegible]
En caisse.................	[illegible]
Total de l'actif......	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie correcte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord feront le service suivant:

[illegible]

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans [illegible].

[illegible]

Pour plus de détails s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
30 juin No [illegible] de la rue de l'Union.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, de première classe, entre [illegible] le Clyde, [illegible].

[illegible] AUSTIN, BALDWIN & Co, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

[illegible]

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 36 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. [illegible]
1766v—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 23 octobre 1876, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, [illegible] du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 4 heures et demie du soir pour la Nlle-Orléans. [illegible] train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 7 heures et demie du matin et sera de retour le même jour à sept heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 5 heures sera livré le lendemain matin.

C. B. PAYNE,
Surintendant.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du lundi, 27 novembre les trains partiront et arriveront comme ci-après:

DÉPARTS. ARRIVÉES.
Malle.........[illegible] P. M. | Malle.........[illegible] A. M.
Agrément.....[illegible] P. M. | Agrément.....[illegible] A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est. Train d'agrément jusqu'à McComb City.

Vente de billets et renseignements No 22 de la rue de Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv.

[illegible]

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

On and after Monday Nov. 27 1876, trains depart and arrive as follows:

DEPART. ARRIVE.
Mail.........[illegible] P. M. | Mail.........[illegible] A. M.
Accommodation [illegible] P. M. | Accom.........[illegible] A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE AND CINCINNATI.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities. Accommodation train as far as McComb City.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jy'y 1

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Arrivée.
Exprès.......[illegible] A. M. | Exprès.......[illegible] A. M.
Exprès.......[illegible] P. M. | Exprès.......[illegible] P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, et St-Louis, SANS CHANGEMENT. Un changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Le train d'agrément va jusqu'à Biloxi. Les billets se vendent au [illegible] coin Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN Agent de billets.
D. S. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

New Orleans & Mobile Rail-Road.

MOBILE LINE.

[illegible]

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart. Arrive.
Express......[illegible] A. M. | Express......[illegible] A. M.
Express......[illegible] P. M. | Express......[illegible] P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Cincinnati, Louisville, Nashville, and St. Louis WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Accommodation runs to Biloxi. Ticket Office corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent.
D. S. ROBINSON, Supt.
21Nov—

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

[illegible]

Pour fret ou passage s'adresser [illegible]
CHS. A. WHITNEY [illegible]

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le

JEUDI 21 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........	$[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation........	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques....	[illegible]
Dûs par des agents de réserve et de réserve..............	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales......	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat............	[illegible]
Propriété foncière, mobilier et installation..........	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées......	[illegible]
Echanges pour le Clearing House..........	[illegible]
Billets d'autres banques nationales........	[illegible]
Petite monnaie et compris les nickels......	[illegible]
Espèces et compris les billets du Trésor payables en or........	[illegible]
Billets légal tender........	[illegible]
Total.......	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé............	$[illegible]
Autres profits non divisés....	[illegible]
Billets de banque nationale en circulation.......	[illegible]
Dividendes non payés......	[illegible]
Dépôts individuels.........	[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande...........	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales........	[illegible]
Dû à des banques d'Etat et des banquiers........	[illegible]
Total........	$[illegible]

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance [illegible] ET [illegible] DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

CONFORMÉMENT aux statuts, la Compagnie d'Assurance [illegible] publie l'état suivant [illegible].

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie conforme faite sur les livres de la Compagnie d'Assurance [illegible].

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, par-devant moi, ce [illegible] 1876.

JOHN LESOMMIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lou.

Le [illegible] du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende [illegible] de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires, payable le LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Holbrook,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, E. Pugh,
Pierre Poutz, D. D. Bayard.
[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT

En exécution de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publie conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année finissant le 30 avril 1876:

Primes de feu........	$[illegible]
Primes de rivières....	[illegible]
Primes de mer........	[illegible]
	$[illegible]
En moins—primes remboursées.	[illegible]
	$[illegible]
Primes payées dans:	
Pertes par le feu........	$[illegible]
Pertes sur les rivières....	[illegible]
Pertes sur mer........	[illegible]
Réassurances..........	$[illegible]
Loyer..................	[illegible]
Taxes..................	[illegible]
Réfaction (rebate)......	[illegible]
Dépenses, escompte et intérêts........	[illegible]
Réservé pour risques non expirés........	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis............	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque............	[illegible]
Billets à recevoir pour primes............	[illegible]
Actions, bons et autres garanties............	[illegible]
Propriétés foncières........	[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
En caisse..............	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie conforme faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par-devant moi, ce [illegible].

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de [illegible] pour cent, payable [illegible].

—Directeurs—

V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
E. SALOY, A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE, L. B. GABRY,
A. CHIAPELLA.

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE—[illegible]

DOUZIÈME ETAT ANNUEL [illegible] 1875.

[illegible]

HORACE CARPENTIER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

DIXIÈME ETAT ANNUEL

Nouvelle-Orléans, le [illegible] janvier 1877

CONFORMÉMENT à la Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le [illegible] décembre 1876.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 24 de la rue Carondelet.

[illegible] ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, [illegible] 1876.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No. [illegible] rue Carondelet.

[illegible]

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible].

N. T. PUGNEY,
Notaire Public.

[illegible]

New Orleans Crédit Foncier Association.

Bureau No [illegible] de la rue Vieille-Levée.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa charte, la New Orleans Crédit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le [illegible] septembre 1876.

[illegible]

J. A. FERNANDEZ,
Président.

A. RALEIGH,
Secrétaire.

[illegible]

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No [illegible] de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

[illegible]
A. [illegible], Président.
CHAS. RUSENFELD, Vice-Président.
[illegible], Secrétaire.

[illegible]

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

[illegible]

Notice to Tax Payers.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LEMEY, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES.

[illegible]

Per New York direct.

[illegible]

NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, [illegible].

KNICKERBOCKER,
Kemble commander.

[illegible] Thursday, Jan. 18, at 8 A. M.

[illegible]

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE [illegible].

ALFRED MOULTON,
[illegible] Carondelet street.

THE NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

Corner of Canal and Camp streets.

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

NEW ORLEANS, Jan. [illegible].

In conformity with the requirements of their charter, the NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY publish the following statement of their affairs for the year ending December [illegible].

[illegible]

LIABILITIES.

[illegible]

The foregoing is a true and correct transcript from the books of the New Orleans Insurance Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of January 1876.

JOHN LESOMMIER,
Third Justice of the Peace,
Parish of Orleans, La.

At a meeting of the Board of Directors, held on the [illegible] inst., it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the FIRST MONDAY of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

Ernest Merilh, A. M. Holbrook,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, E. Pugh,
Pierre Poutz, D. D. Bayard.

[illegible]

STATE NATIONAL BANK

Nouvelle-Orléans, [illegible] de la Louisiane,

A la clôture des affaires, vendredi, [illegible].

ACTIF.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss:

Je, Chas. L. C. Dupuy, caissier de la Banque dessus, jure solennellement que l'état ci-dessus est vrai au mieux de ma connaissance.

CHAS. L. C. DUPUY, caissier.

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

A la clôture des affaires [illegible].

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Je certifie que le tableau qui précède est correct.

JOHN G. WALKER.

Avis aux Contribuables.

[illegible]

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company

OF NEW-ORLEANS.

[illegible] CANAL STREET.

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company submit the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1876, including unearned premiums of the previous year.

On Fire Risks........	$[illegible]
On Marine Risks......	[illegible]
On River Risks.......	[illegible]
Total premiums.......	$[illegible]
Less unearned premiums...	[illegible]
Net Earned Premiums May 31, 1876....	[illegible]
Losses paid:	
On Fire Risks........	[illegible]
On Marine Risks......	[illegible]
On River Risks.......	[illegible]
Taxes................	[illegible]
Reinsurance and returned Premiums..........	[illegible]
Expenses, salaries, etc..........	[illegible]
Profit..........	$[illegible]

The Company have the following assets:

Bonds..........	$[illegible]
City Bonds..........	[illegible]
Bank, Railroad and other Stocks....	[illegible]
Notes secured by mortgage and pledge....	[illegible]
Bills receivable........	[illegible]
Premiums in course of collection........	[illegible]
State Bonds..........	[illegible]
Insurance Stock........	[illegible]
Stock of Pelican Dry Dock Company....	[illegible]
Stock Marine Dry Dock and Ship Yard Company..........	[illegible]
Mortgage Bonds Turners' Association....	[illegible]
Mortgage Bonds Odd Fellows' Hall....	[illegible]
Judgment on Mortgage Notes....	[illegible]
Cash on hand..........	[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. DUNT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this [illegible] of June, 1876.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the [illegible] day of June, 1876, it was resolved to pay the Stockholders, on demand, FIVE PER CENT [illegible].

DIRECTORS.

R. MARFERO, [illegible] TOBY,
D. FATJO, P. FOURCHY,
S. S. REILY, W. [illegible] SMITH,
CHAS LAFITTE, J. J. FERNANDEZ,
B. A. CHAFFRAIX, F. W. ALLEN.
[illegible]

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May [illegible].

The Trustees, in conformity with the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the [illegible] of April, 1876:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS A. ADAMS, President.

Henry V. Ogden, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of May 1876.

WM. H. HOLMES,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees Resolved: That after paying the Annual interest of [illegible] per cent. on the Capital Stock of the Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, be paid in CASH on and after the [illegible] day of June [illegible], to those participating with the company entitled to receive the same.

TRUSTEES.

Thos A. Adams, Saml. Flower,
Saml H. Newman, John E. King,
Saml H. Kennedy, Fred'k Camerden,
John Phelps, J. L. Harris,
Andrew Thompson, Andrew Stewart,
Henry Abraham, Joseph Bowling,
P. N. Strong, George Martin,
Victor Meyer, Alfred Moulton,
Jos. Bowling, L. W. Jaiser,
Edw. J. Gay, Edward Rolle,
Jas. M. Blanchard, Geo. W. Dunbar,
Sigmund Katz, A. Levi,
Isidore Newman, John Hoerner,
Jos. B. Wolfe, Wm B. Schmidt,
R. B. Pent, John V. Moore,
Paul E. Mortimer
[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Nlle-Orléans, [illegible] mai 1876.

Les directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année finie [illegible]:

[illegible]

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOMAS H. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par-devant moi, ce [illegible] 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le [illegible] du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande un dividend [illegible] de CINQ POUR CENT [illegible] et de VINGT POUR CENT [illegible] sur les primes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOMAS H. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

W. A. Johnson, W. G. Raymond,
Jno. I. Noble, [illegible] Lyon,
John Chaffe, [illegible],
[illegible], [illegible],
A. A. Yates, [illegible],
Jno. I. Adams, [illegible],
[illegible]